

**Secrétariat**

Stéphanie Réhault

Tel : 02 62 94 72 42

mél : [comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr](mailto:comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr)

## RELEVÉ DE DÉCISIONS/ COMPTE-RENDU (PROJET)

Commission Planification du 10  
novembre 2021

Lieu : salle Thérésien Cadet (Providence)

### 1 – ORDRE DU JOUR ET PRÉSENCE

Suite à la consultation du SDAGE et de ses annexes, l'ordre du jour portait sur :

- le retour des parties prenantes qui induit des modifications du document,
- un point sur le retour de la participation du public.

M. le président et Mme la vice-présidente s'excusent de leur absence pour raison médicale.

Mme Lacoste (personne qualifiée) et M. Aunay (BRGM) suivent la réunion et visioconférence.

Les autres membres sont :

- M. Troadec (personne qualifiée),
- Mme Dominique (TCO),
- M. Bruzy (Civis),
- M. Ramalingom (DMSOI),
- MM. Moullama et Badat (Office Eau),
- M. Léger (SEOR),
- M. Clergue (Ecologie Réunion),
- Mme Réhault, M. Menou et M. De Saint-Romain (DEAL).

### 2 – RETOUR DES PARTIES PRENANTES ET MODIFICATIONS APPROUVÉES

Les parties prenantes du territoire ont fait part de leurs remarques sur la période d'avril à juillet 2021. En amont de la commission et lorsque cela s'est avéré nécessaire, des échanges et des rencontres se sont tenues entre la DEAL et les parties prenantes afin de comprendre leurs demandes et d'identifier au mieux des propositions.

L'assemblée a statué sur les propositions de modification et les divers éléments émanant des réflexions sont à retrouver dans le tableau des remarques.

Diverses remarques complémentaires ont été émises lors de cette réunion.



La Civis demande une lisibilité dans les financements. La DEAL indique que la prochaine réunion de la commission des finances se tiendra le 9 décembre.

Elle précise que la DEAL n'a pas les capacités ni techniques, ni financières pour la mise en place d'un guichet unique.

La formation des élus a souvent été citée sur la thématique :

- des Schémas Directeurs de gestion des Eaux Pluviales. Document de gestion et de programmation, ce schéma directeur facilite la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire et l'identification des enjeux associés en matière d'eau pluviale. Il permet de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux associés,
- celle des Eaux Résiduaires Urbaines ou eaux usées traitées par les stations d'épuration,
- la dynamique hydraulique,
- les processus de contrôle et judiciaires et
- sur l'absence d'artificialisation.

Un accompagnement des porteurs de SCOT doit se faire en amont de la révision et lors de la relecture du document final pour mieux intégrer le SDAGE (appui à la transcription du SDAGE et à la prise en compte des enjeux de l'eau).

Mme Lacoste partage sa crainte sur des propositions trop théoriques, trop floues qui auraient des difficultés de transposition sur le terrain.

M. Troadec renchérit sur le fait que le taux de perméabilité de la parcelle fixé par le règlement du plan local d'urbanisme et indiqué lors des autorisations de construction ne s'inscrit pas dans la durée. Ce taux de perméabilité fait référence à la capacité d'infiltration des sols pour les eaux de ruissellement. M. Troadec souhaite que ce taux d'infiltration soit conservé et respecté dans la durée. Les collectivités doivent être plus vigilantes sur ce point.

Cela rejoint sur la sensibilisation des élus.

Le TCO indique que les ambassadeurs, médiateurs de l'environnement ont la capacité de porter le message aussi sur l'eau.

La Civis s'inquiète de l'animation du SDAGE, une fois approuvé. Un besoin de simplification, de pédagogie est à assouvir.

La DEAL précise que le sujet de la communication est un enjeu fort identifié par le président du CEB.

Suite aux approbations de cette commission, le SDAGE et ses documents annexes soumis à la participation du public feront l'objet de modifications. Ces projets seront proposés à l'adoption du CEB du 24 février prochain.

Le SDAGE 2022-2027 sera par la suite approuvé par le préfet avant début mars 2022.

### 3 – RETOUR DU PUBLIC

3025 réponses ont été recues lors de la consultation, soit une augmentation de plus de 100 % par rapport à la consultation analogue du SDAGE précédent.

D'un point de vue statistique, les données ne sont pas exploitables pour recueillir des données solides sur la population réunionnaise ; cependant les réponses recueillies donnent des tendances, notamment sur le manque de sensibilisation ou de culture.

Le profil type du sondé est une femme (54%) entre 34-60 ans (43%) exerçant les métiers d'employé ou de cadre (57%) habitant plutôt dans l'Ouest.

La note transmise comme document préalable à la réunion retrace l'ensemble des réponses.

### **4 – FUTURES ACTIONS DE COMMUNICATION**

Une action de sensibilisation des divers EPCI sera planifiée. Pour mobiliser les élus, une date arrêtée 3 mois par avance est nécessaire.

Me Lacoste souhaite démultiplier les spots TV/radios de la consultation du public. Une continuité de ces actions de communication est à rechercher.

M. Badat (Office Eau) insiste sur la réflexion nécessaire pour atteindre au mieux la cible (qui, quand, comment, quel message...) et alerte sur la problématique de la surabondance d'informations. Cela doit se caler à des périodes d'opportunité, selon M. Troadec.

Une prochaine réunion entre l'office de l'eau, le président du CEB et la DEAL aura pour objet la stratégie de communication autour du SDAGE.